



Comité : Résultats des élections socioprofessionnelles 2023

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé du vendredi 27 octobre, 9H, au mardi 31 octobre 2023, 12H, par vote électronique, les acteurs des courses ont voté dans leur collège au niveau national et le cas échéant au niveau régional afin de procéder au renouvellement de leurs représentants au Comité de France Galop.

Les socioprofessionnels de la filière du galop, propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, ont élu leurs représentants au niveau national et régional parmi 9 listes nationales et 17 listes régionales. Le mandat de l'ensemble des élus est de 4 ans.

Le dépouillement électronique des votes a été réalisé par la Commission électorale (présidée par Pierre-Yves Lefèvre et composée d'Amaury de Lencquesaing, Gérald Hovelacque, Maîtres Jean-Daniel Bretzner et William Feugère) ce mardi 31 octobre 2023, au siège de France Galop, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le taux de participation au niveau national s'est élevé 33,56 % (contre 41,43 % en 2019), et le taux de participation au niveau régional est ressorti à 36,53 % (45,92 % en 2019), avec un total de 7 926 suffrages exprimés (9 326 suffrages en 2019).

Au plan national, 23 membres socioprofessionnels siégeront au Comité de France Galop, dont :

- 10 élus pour le collège des Propriétaires,
- 8 élus pour le collège des Eleveurs,
- 4 élus pour le collège des Entraîneurs,
- 1 élu pour le collège des Jockeys.

Au plan régional, les membres élus siégeront au sein des 5 Comités régionaux qui seront composés chacun de 15 élus, dont 6 élus pour le collège des Propriétaires, 4 élus pour le collège des Eleveurs, 4 élus pour le collège des Entraîneurs et 1 élu pour le collège des Jockeys. Les 5 présidents des Comités régionaux siégeront au Comité de France Galop.

A noter que l'élection d'un même candidat sur le plan national et sur le plan régional entraînera sa démission au plan de son choix dans les 4 jours francs qui suivront la notification du résultat, soit le lundi 6 novembre 2023 à minuit au plus tard. Faute d'indication de ce choix, le candidat sera réputé élu au plan national et démissionnaire au plan régional.

VIDÉO :

**Annnonce des résultats par Pierre-Yves Lefèvre,
Président de la Commission électorale de France Galop : [ICI](#)**

Les résultats complets des votes (procès-verbaux) : [ICI](#)

Les prochaines étapes

Le jeudi 30 novembre 2023, les 25 présidents des Sociétés de Courses Premium se réuniront au siège de France Galop afin de nommer leurs 2 représentants au sein du Comité de France Galop.

Ce même jour, les 10 présidents des Conseils Régionaux du Galop se réuniront également au siège de France Galop afin de choisir leurs 6 représentants qui siégeront au Comité de France Galop.

A l'issue de cette journée, le Comité de France Galop sera complet et comptera 56 membres.

Ce Comité nouvellement composé se réunira pour la première fois le mardi 12 décembre 2023 pour élire le Président de France Galop puis, sur proposition du Président, les Vice-Présidents, Présidents du Conseil du Plat et de l'Obstacle, et les 9 autres membres du Conseil d'administration et ce pour une durée de 4 ans.

Toutes les informations sont à retrouver dans l'espace Elections sur la page d'accueil du site France Galop : [ICI](#)

Relations Medias France Galop

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 06 30 41 85 89